Envoyé en préfecture le 25/06/2021 Reçu en préfecture le 25/06/2021 Affiché le 25/06/2021== ID: 080-218000099-20210624-DEL2021062408-DE

Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 24 Juin 2021 Extrait du registre des délibérations

n° 2021-06-24-08

Date de la	convocation
18/06/2021	

Convoqués: 23

Présentes: 18

Représentés : 1

Absents: 4

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ,

Étaient représentés : Madame Karine PAGEAU par Monsieur Paulo MARCELO,

Était absents : Madame Catherine WANTIEZ, Madame Anne-Marie LATEUR, Monsieur Sébastien VILLAIN, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE,

Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

OBJET:

Monsieur le Maire explique que le comptable public fait état de plusieurs créances irrécouvrables d'un montant de 137,30 € qui correspondent à des restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ainsi qu'une personne disparue.

Finances

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

Budget principal

2021

- Décide de mettre la créance de 137,30 € irrécouvrable
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au compte 6541

Créances irrécouvrables

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire. Pierre DURAND

MAL